

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : SUNI E37  
Code du produit : UNIV0620  
Type de produit : Détergent  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MAAFE  
Avenue Albert Giraud 60  
1030 Schaerbeek  
T +32 2 215 49 25 - F +32 2 242 81 93  
[maafe@maafe.be](mailto:maafe@maafe.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays     | Organisme/Société                                                                   | Adresse                               | Numéro d'urgence | Commentaire                                                                                                                             |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245   | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal). |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318  
Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Composants dangereux : Laurylethersulfate de soude  
Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

# SUNI E37

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom                     | Identificateur de produit                                                  | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]          |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------|
| Laurylesulfate de soude | (n° CAS) 500-234-8                                                         | 5 - 15 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412 |
| hydroxyde de sodium     | (n° CAS) 1310-73-2<br>(Numéro CE) 215-185-5<br>(Numéro index) 011-002-00-6 | < 1    | Met. Corr. 1, H290<br>Skin Corr. 1A, H314                          |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                 | Identificateur de produit                                                  | Limites de concentration spécifiques                                                                                                        |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| hydroxyde de sodium | (n° CAS) 1310-73-2<br>(Numéro CE) 215-185-5<br>(Numéro index) 011-002-00-6 | ( 0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315<br>( 0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319<br>( 2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314<br>(C >= 5) Skin Corr. 1A, H314 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

# SUNI E37

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| hydroxyde de sodium (1310-73-2) |                              |                       |
|---------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Belgique                        | Nom local                    | Sodium (hydroxyde de) |
| Belgique                        | Valeur seuil (mg/m³)         | 2 mg/m³               |
| Belgique                        | Classification additionnelle | M                     |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Liquide.  
Couleur : jaune clair.  
Odeur : caractéristique.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 11,2  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Non applicable

# SUNI E37

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

|                                    |                                         |
|------------------------------------|-----------------------------------------|
| Point de congélation               | : $\approx 0\text{ }^{\circ}\text{C}$   |
| Point d'ébullition                 | : $\approx 100\text{ }^{\circ}\text{C}$ |
| Point d'éclair                     | : Aucune donnée disponible              |
| Température d'auto-inflammation    | : Aucune donnée disponible              |
| Température de décomposition       | : Aucune donnée disponible              |
| Inflammabilité (solide, gaz)       | : Non applicable                        |
| Pression de vapeur                 | : Aucune donnée disponible              |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : $\approx 1,012$                       |
| Densité relative                   | : Aucune donnée disponible              |
| Solubilité                         | : Soluble dans l'eau.                   |
| Log Pow                            | : Aucune donnée disponible              |
| Viscosité, cinématique             | : Aucune donnée disponible              |
| Viscosité, dynamique               | : Aucune donnée disponible              |
| Propriétés explosives              | : Aucune donnée disponible              |
| Propriétés comburantes             | : Aucune donnée disponible              |
| Limites d'explosivité              | : Aucune donnée disponible              |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                                                                       |                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë                                                        | : Non classé                                         |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Provoque une irritation cutanée.<br>pH: 11,2       |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Provoque des lésions oculaires graves.<br>pH: 11,2 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé                                         |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé                                         |
| Cancérogénicité                                                       | : Non classé                                         |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Non classé                                         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé                                         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé                                         |
| Danger par aspiration                                                 | : Non classé                                         |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                    |                                                                                                                                                       |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie - général | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# SUNI E37

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

|               |                  |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR)  | : Non applicable |
| N° ONU (IMDG) | : Non applicable |
| N° ONU (IATA) | : Non applicable |
| N° ONU (ADN)  | : Non applicable |
| N° ONU (RID)  | : Non applicable |

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|                                            |                  |
|--------------------------------------------|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : Non applicable |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |                                                  |
|--------------------------------|--------------------------------------------------|
| Dangereux pour l'environnement | : Non                                            |
| Polluant marin                 | : Non                                            |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

# SUNI E37

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

| Composant                  | n° CAS      | %        |
|----------------------------|-------------|----------|
| Laurylthersulfate de soude | 500-234-8   | 1 - 10%  |
| hydroxyde de sodium        | 1310-73-2   | 0,1 - 1% |
| Alkylethoxylate C9-11 8 EO | 160875-66-1 | 0,1 - 1% |

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                   |                                                                                 |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3              |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1                       |
| Met. Corr. 1      | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1                                           |
| Skin Corr. 1A     | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A                                    |
| Skin Irrit. 2     | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2                                     |
| H290              | Peut être corrosif pour les métaux                                              |
| H314              | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                |
| H315              | Provoque une irritation cutanée                                                 |
| H318              | Provoque des lésions oculaires graves                                           |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

# SUNI E37

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

---

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*